



Bornes véhicules électriques

Engagée dans le développement durable, la ville propose sur son espace public deux bornes de recharge électrique accélérée.

- place de la République (dans le centre-ville)
- parking du complexe sportif des Esquisseaux.

Ce système permet une recharge complète grâce à deux prises différentes. Le service est payant pour les utilisateurs, qui doivent s'abonner ou télécharger une application mobile.

Comment utiliser les bornes sur Beaufort ?

Avec un badge

En réalisant une demande de badge sur le site de Ouest Charge : [cliquez ici](#).

Un relevé de vos consommations vous sera transmis à chaque fin de mois.

Sans badge

Grâce à votre smartphone. En savoir plus : [cliquez ici](#).

Combien ça coûte ?

1-Pour les détenteurs d'un badge :

L'achat du badge : 10 euros (une seule fois).

Le coût de connexion à la borne est de 0,50 € avec un coût proportionnel à la durée de connexion de 0,0575 € la minute.

Le montant de la transaction est plafonné à 11 €.

Faire une demande de badge : [cliquez ici](#).

2-Vous n'avez pas de badge :

Le coût forfaitaire est de 5,95 € la recharge avec votre smartphone.

Téléchargez l'application : [cliquez ici](#)

Vous recherchez une station de recharge pour véhicule électrique ?

Le SIEMML déploie un réseau de bornes de rechargement à travers tout le département.

> [Carte de l'implantation sur le département par le Siéml](#)

> [Carte de l'implantation en service en France et en Europe](#)

En savoir plus : [cliquez ici](#).

Le petit plus...

Les propriétaires de véhicules électriques rechargeables, titulaires de la pastille verte « zéro émission moteur », bénéficient d'une gratuité de stationnement sur la ville d'Angers, limitée à 2 heures en zone orange et à 8 heures en zone verte.

> [Commandez la pastille verte](#)

En savoir plus : [cliquez ici](#).